

Communauté de Communes du Trièves

Avignonnet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis

300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2024/09

JF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 12 février, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 6 février 2024

Présents : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Gilles Barbe, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Sébastien Besnard, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, Eric Bernard, Hélène Rossi, Claude Girard, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Christian Roux, Pierrick Bonenfant.

Suppléants avec voix délibérative : Jocelyne Haut, Marc Giraud

Suppléants sans voix délibérative : Jean-Luc Granier

Pouvoirs : Lydia Palazzi Vallier à Gilles Cléret, Aymeric Faivre à Sébastien Besnard, Caroline Fiorucci à Jérôme Fauconnier, Véronique Méneghin Caprio à Eric Furmanczak, Béatrice Vial à Eric Bernard, Anne-Marie Fitoussi à Marie-Pierre Drain.

Votants : 38 Pour : 38

OBJET : SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT PAIT « ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE »

Le programme d'accompagnement collectif des acteurs de la restauration collective s'inscrit dans le projet alimentaire inter-territorial (PAiT), qui regroupe 9 territoires : Grenoble-Alpes Métropole, la communauté d'agglomération du Pays Voironnais, les communautés de communes Le Grésivaudan, du Trièves, St-Marcellin-Vercors-Isère Communauté, la Ville de Grenoble, les Parcs naturels régionaux de Chartreuse et du Vercors, l'Espace Belledonne.

Par délibération du 5 juillet 2021, la Communauté de Communes du Trièves a validé la participation à un programme d'accompagnement collectif de la restauration collective à la loi Egalim. Ce programme est depuis mis en œuvre par des prestataires. Il est estimé à 65 500 €. Il est porté par le Grésivaudan, co-pilote du PAiT et financé à 70% par l'Etat dans le cadre du plan de relance. La participation de la CC du Trièves est de 786,00 €. Dans ce cadre, des formations ont été faites auprès des agents de la Communauté de Communes en 2022.

La convention de mise en œuvre du projet prévoyait une fin au 30 novembre 2023. Or celui-ci est toujours en cours. Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'approuver l'avenant n°1 à la convention de partenariat pour prolonger la convention actuelle pour une durée de 12 mois soit jusqu'au 30 novembre 2024. Cet avenant n'a pas de conséquences financières.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de partenariat PAIT « Accompagnement des acteurs de la restauration collective » pour prolonger la convention actuelle pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 30 novembre 2024,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat PAIT « Accompagnement des acteurs de la restauration collective » et tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 12 février 2024

Le Président

Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

19/2/24

et de sa publication le

19/2/24